



Paris, le 24 février 2026

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie : le SER appelle au rejet des motions de censure visant le Gouvernement

En publiant la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) le 13 février dernier, le Gouvernement a assumé ses responsabilités. Dans un contexte de tensions géopolitiques, de volatilité des prix de l'énergie et d'urgence climatique, il a fait le choix de la clarté, de la souveraineté et de l'anticipation.

La PPE a fait l'objet de très larges concertations et de longs débats au Parlement depuis plus de trois ans. L'immobilisme et le statu quo n'étaient plus tenables.

En fixant des objectifs précis de développement des énergies renouvelables, la PPE évite de plonger le secteur dans une situation de moratoire de fait. Il est désormais fondamental que la mise en œuvre de cette PPE et que sa traduction concrète via la relance des appels d'offres, qui a débuté la semaine dernière, puisse désormais se poursuivre, ce qui nécessite de la stabilité gouvernementale.

Dès lors, le SER appelle l'ensemble des parlementaires qui souhaitent poursuivre le développement des énergies renouvelables en France à rejeter les motions de censure déposées sur le fondement de l'adoption de la PPE.

« La menace de censure du gouvernement en raison de la publication de la PPE est un acte irresponsable. Nous appelons les parlementaires à ne pas tomber dans ce piège mortifère qui aurait des conséquences catastrophiques sur le plan économique et énergétique. Au contraire, nous appelons désormais à une mise en œuvre rapide et ambitieuse de cette programmation. Les objectifs fixés devront se traduire par la relance immédiate des appels d'offres, des simplifications administratives et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux. La France a les atouts pour réussir : un savoir-faire industriel reconnu, des territoires engagés, des entreprises innovantes et des citoyens mobilisés. La PPE doit devenir le moteur d'un nouveau pacte énergétique national », déclare Jules Nyssen, président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI - 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe près de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  **Syndicat des énergies renouvelables**

